

portant ratification de l'Accord de Crédit de Développement N°415/DA(2è Projet Routier) entre la République du Dahomey et l'Association Internationale de Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
- VU l'Accord de Crédit de Développement N°415/DA(2è Projet Routier) signé le 3 Juillet 1973 à WASHINGTON entre la République du Dahomey et l'Association Internationale de Développement ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

ORDONNE :

ARTICLE 1er.- Est ratifié l'Accord de Crédit de Développement N°415/DA(2è Projet Routier) signé le 3 Juillet 1973 entre la République du Dahomey et l'Association Internationale de Développement et dont le texte se trouve ci-joint.

ARTICLE 2.- La présente Ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

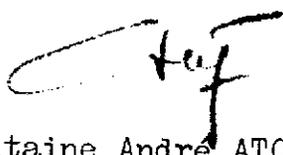
Fait à COTONOU, le 10 octobre 1973

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

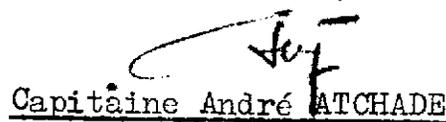


Le Ministre des Travaux Publics,
Mines et de l'Energie,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU
Le Ministre des Affaires Etrangères
absent, le Ministre des Travaux Publics
Mines et de l'Energie assu-
l'intérim,



Capitaine André ATCHADE
Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Capitaine André ATCHADE

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 MTP 8 DTT4
DTP 1 ministères 10 SGG 4 IAA-DCCT 2
IGF-CNI-Gde Chanc. 3 DGP-DGAJL 4
Dtion Stat.2 SPD 2 JORD 1 AID 2